

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 4 février 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 4 février 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[4 février 1875](#)
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméSur une visite à faire chez monsieur Hachet, qui conserve illégalement des choses. Sur le moulage mécanique : Godin recommande à Grebel de faire un brevet principal du certificat d'addition au moulage mécanique, incluant la fabrication de boutons ; il observe que le changement des titres de planches constitue une difficulté pour le dépôt du brevet.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)
Personnes citées[Hachet \[monsieur\]](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)

Collation1 p. (5r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Néruielles le février 49

Cher Monsieur Gravel,

Je ne vois aucun inconvé-
nient à retirer de chez M.
Hachet les choses qui il
n'a pas le droit de conserva-
rer. Vous pourriez donc en
faire la demande que vous
me proposez.

— Si cela vous est possible,
je crois qu'il faut faire
un brevet principal ou
certificat d'addition que
vous vous proposez de
prendre au brevet de
marriage mécanique. Car je
crois qu'il n'est pas possible
de faire un brevet principal
ou un certificat d'addition
sans que le brevet principal
soit en possession de son
titulaire. Ce qui est en
possession de son titulaire
est le brevet principal.

Le brevet principal
pourrait comprendre probable-
ment les derniers boutons que
l'on m'a proposés, et de cette
façon on ne prendrait qu'un
seul brevet au lieu de deux.

Mais il faudrait pourtant
que vous fussiez approprié
le travail fait à cette modi-
fication; la principale diffi-
culté sera sans doute pour
vous dans les titres si ils sont
mis en tête de vos planches.
Examinez bien cette question,
car elle est importante, puis
que vous serrez placés en
face de la nécessité de prendre
un nouveau brevet.

Bien à vous

Guillemet